



Communiqué de presse

Mende, le 1 février 2013

EXPOSITION A LANGOGNE CONCERNANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INNOUDATION (PPRI)

Par arrêté du 9 juin 2010, le préfet a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) concernant 9 communes sur le bassin versant de l'Allier, du Langouyrou et du Chapeauroux : Auroux, La Bastide-Puylaurent, Chastanier, Grandrieu, Langogne, Laval-Atger, Luc, Pierrefiche et Saint-Bonnet-de-Montauroux.

Un PPRI est un document de prévention destiné à prendre en compte la protection des personnes et des biens dans l'aménagement d'un territoire sur lequel existe un risque d'inondation. Il permet en particulier la maîtrise de l'urbanisation.

Les travaux menés par la direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère, en concertation avec les élus de ces communes, permettent de disposer aujourd'hui d'un projet pour ce PPRI. Sur cette base, la DDT organise une phase de consultation du public.

Dans ce but, une exposition publique est organisée, avec mise à disposition d'un registre d'observations.

Cette exposition se déroulera du 11 février 2013 au 15 février 2013 inclus, à la mairie de Langogne, tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h, avec présence de la DDT le vendredi 15 février de 14h à 17h.

Préalable aux enquêtes publiques, cette exposition fournira notamment des informations générales destinées à sensibiliser à la prise en compte et à la gestion des risques naturels, ainsi qu'à présenter les principales étapes, le contenu d'un PPRI et les études techniques réalisées.

Les observations recueillies pendant cette phase de consultation seront prises en considération pour achever le projet de PPRI avant de le soumettre à enquête publique.
